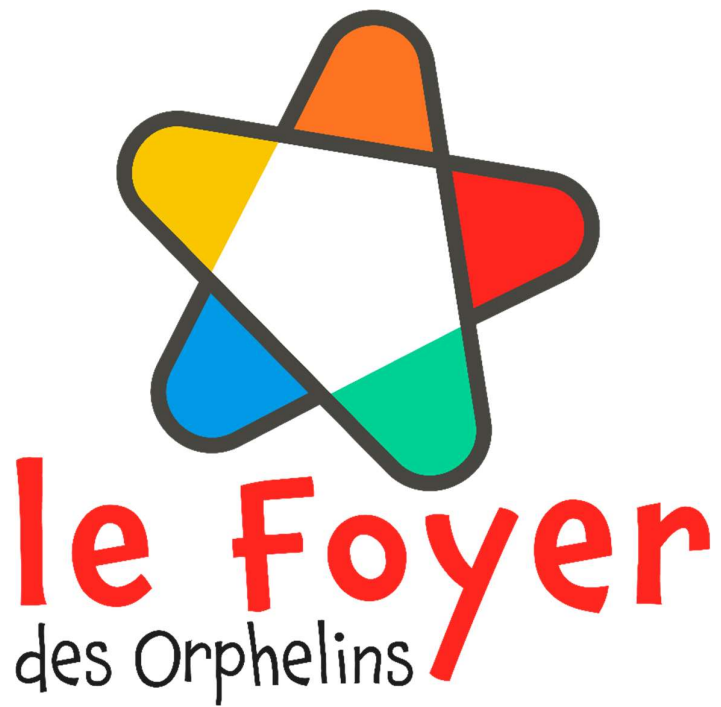


Version approuvée par le Comité exécutif

en date du 29/06/2022

2022-2027

Projet de service



ASBL Le Foyer des Orphelins

SRJ agréé par l'AViQ – MAH176

Rue de Joie 113 – 4000 Liège

www.foyerdesorphelins.be

Table des matières

1	CADRE INSTITUTIONNEL	3
1.1	Identification.....	3
1.2	Historique	4
1.3	Public	5
1.4	Valeurs et finalités.....	6
1.5	Missions	6
1.6	Pouvoir organisateur	7
2	MOYENS	8
2.1	Moyens humains	8
2.1.1	Organigramme et structuration du travail	9
2.1.2	Coordination entre les départements.....	12
2.1.3	Les prestataires extérieurs	13
2.1.4	Politique RH	14
2.2	Infrastructure	14
2.3	Moyens financiers	16
3	PARCOURS THERAPEUTIQUE	17
3.1	Procédure d'admission	17
3.1.1	Premier contact – gestion de la liste d'attente	17
3.1.2	Sélection des candidats	17
3.1.3	Les rendez-vous de préadmission	18
3.2	L'entrée de l'enfant.....	22
3.3	Le parcours de l'enfant au Foyer	23
3.3.1	Logique thérapeutique et logique de co-construction	23
3.3.2	Diagnostic	24
3.3.3	Les thérapies internes	25
3.3.4	Les thérapies externes.....	26
3.3.5	Travail avec le réseau	26
3.3.6	Le cadre.....	30
3.3.7	Implication de la famille	31

3.3.8	Le projet éducatif individualisé (PEI).....	31
3.3.9	La médication.....	32
3.3.10	La gestion des crises de violence	32
3.3.11	La politique EVRAS	33
3.4	Fin de prise en charge et (ré)orientation	34
3.4.1	Réintégration familiale	34
3.4.2	Mise en autonomie	34
3.4.3	Orientation vers un service pour adulte	35
3.4.4	Orientation vers une structure adaptée.....	35
3.4.5	Fin de la prise en charge à la demande des parents.....	35
3.4.6	Renvoi	36
4	AU QUOTIDIEN	37
4.1	Journée type	37
4.1.1	Lundi – mardi – jeudi – vendredi	37
4.1.2	Mercredi	37
4.1.3	Samedi et dimanche	39
4.2	Scolarité	40
4.3	Activités ludiques	41
4.4	Hors période scolaire.....	42
4.5	Repas	42
4.6	Gestion du linge	43

PROJET PEDAGOGIQUE

1 CADRE INSTITUTIONNEL

1.1 Identification

<i>Identification de l'insitution</i>	
NOM	Le Foyer des Orphelins
Diminutif	Le Foyer
Statut juridique	Association sans but lucratif (ASBL)
Siège social	rue de joie 113 – 4000 Liège
Téléphone	04 252 12 86
Courriel	secretariat@foyerdesorphelins.be
Date de création	1930 (1917)
N° d'entreprise	0409.625.654
RIB	BE86 0682 2298 5950
Personnes habilitées à engager l'ASBL :	• Pierre GILLOT – président • Collette LECLERCQ – administratrice déléguée • Julien ETIENNE - directeur

<i>Informations relatives à l'agrément</i>	
Type d'agrément	Service résidentiel pour jeunes (SRJ)
Numéro d'agrément	MAH176
Références légales	article 1314 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé
Pouvoir subsidiant	Agence pour une Vie de Qualité (AViQ)
Date d'octroi	6 avril 1995
Durée de validité	indéterminée

1.2 Historique

Le Foyer des Orphelins est une institution qui fut créée le 24 octobre 1917 en vue d'accueillir les orphelins de guerre, alors nombreux. Avec le temps, l'approche sociétale du travail avec les orphelins a évolué. Le Foyer également. Public et méthodologie ont changé mais en gardant toujours la même volonté : celle d'offrir à des enfants qui commencent leur vie avec moins de chance et moins de moyens, la possibilité d'être acteurs de leur vie et de se construire comme des adultes responsables.

En 1918, le Foyer se constitue en Société Coopérative. Ses statuts paraissent au journal officiel le 10 mai 1918. Une commission administrative est créée.

En 1930, le Foyer est reconnu comme ASBL. Jusqu'en 1974, il obtient des subsides de l'Office de la Protection de la Jeunesse et accueille des enfants placés par le Ministère de la Justice.

Le 16 juillet 1974, l'arrêté d'agrément du Ministère de la Santé publique stipule que le Foyer accueillera, à charge du Fonds de Soins Médico-Socio-Pédagogiques pour Handicapés, un maximum de 60 internes, garçons ou filles, âgés de 3 à 21 ans, atteints de troubles caractériels présentant un état névrotique ou prépsychotique et nécessitant une éducation appropriée (catégorie 140 - anciennement 14, ex Fonds 81 du Ministère de la Santé Publique).

Afin d'améliorer la qualité de vie, les dortoirs furent transformés en chambres de 1,2,3 et 4 lits ; de même, l'agrément déjà modifié, passe de 29 à 21 enfants/adolescents âgés de 3 à 18 ans : l'abaissement de l'âge de la majorité en est une des causes.

Le décret du 22 juillet 1993, attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté Française à la Région Wallonne, pose le principe de la régionalisation de la politique d'aide aux personnes handicapées.

Depuis le 6 avril 1995, et compte tenu du décret, le Foyer est subsidié comme Maison d'Accueil et d'Hébergement (MAH-176) par l'Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH), devenue l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ) en janvier 2017.

En 2019, au terme d'une consultation du personnel et des enfants, le pouvoir organisateur décide de privilégier le nom « Foyer » à celui de « Foyer des Orphelins » dans sa communication courante afin de mieux correspondre à la réalité actuelle des enfants et de limiter la stigmatisation.

1.3 Public

Défini actuellement par le pouvoir subsidiant comme Maison d'Accueil et d'Hébergement (MAH-176), notre « *Service Résidentiel pour Jeunes (SRJ)* » accueille, en tant qu'Institut Médico-socio-Pédagogique (IMP), 21 garçons et filles, âgés de 4 à 20 ans présentant des troubles caractériels du comportement, de l'abandon, du lien ou de l'attachement, ... (catégorie 140) pour lesquels une prise en charge en ambulatoire n'est pas ou plus suffisante.

Le Foyer est subsidié par l'AVIQ (AWIPH) depuis le 6 avril 1995.

Les enfants que nous accompagnons et hébergeons sont donc tous considérés comme ayant un handicap. C'est un public qui a besoin de régularité, de stabilité et de sécurité dans un cadre clair. Afin de permettre à chacun de bénéficier de soins adaptés, un équilibre entre les profils est respecté lors des procédures de préadmission.

Lorsqu'une autorité mandante est présente dans la situation (SAJ ou SPJ), l'institution se doit de respecter strictement le cadre posé par celle-ci en matière de contacts entre la famille et l'enfant et d'organisation des retours durant les vacances ou lors des week-ends.

Le Foyer est également amené à faire part, à l'autorité mandante, de ses observations quant à l'évolution de la pathologie de l'enfant. Dans ce cas, les conclusions sont rédigées sur base de l'intérêt de l'enfant uniquement.

Dans certaines situations, une rupture familiale temporaire ou sur le long terme peut s'avérer bénéfique pour stabiliser l'enfant. Lorsque c'est opportun, le lien se recrée de manière progressive selon la situation, d'abord par demi-journée, puis par journée et par weekend ou par semaine lors des vacances.

Pour être pris en charge au Foyer, l'enfant doit être scolarisable.

[SRJ agréé par l'AVIQ](#)

Rue de Joie 113
4000 Liège

Tél. : 04 252 12 86
Courriel : secretariat@foyerdesorphelins.be

www.foyerdesorphelins.com
BE86 0682 2298 5950

1.4 Valeurs et finalités

La finalité du travail du Foyer est l'intégration et la participation du jeune dans la société. Il s'agit de l'aider à se construire un avenir dans la dignité en tenant compte de ses spécificités, en l'aidant à dépasser ses limites et en s'appuyant sur ses compétences.

Pour ce faire, l'institution défend des valeurs qui lui semblent importantes : l'accueil, le respect de la spécificité de chacun, la flexibilité et la persévérance.

Fidèle à l'esprit de ses fondateurs, le Foyer est une institution laïque. Elle respecte les choix philosophiques et confessionnels des enfants et de leurs parents¹. Les travailleurs, en tant que représentants du cadre et porteurs du projet institutionnel réservent leurs propres convictions confessionnelles ainsi que l'expression de celles-ci à la sphère privée.

1.5 Missions

Le Foyer cherche à apprendre aux jeunes un nouveau mode d'interaction sociale pour communiquer de manière assertive avec l'environnement et à acquérir un meilleur bien-être. La relation privilégiée, ainsi que le suivi que l'équipe pluridisciplinaire met en place avec le jeune résident, permettront la verbalisation des émotions plutôt que le passage à l'acte. Le travail avec la famille, lorsqu'elle est présente, est considéré comme indispensable en vue de restaurer la relation généralement altérée.

En fonction des besoins et des ressources de l'enfant ainsi que ceux de son environnement, un projet individuel et un cadre thérapeutique individuel sont établis. Le travail au Foyer se clôture avec une réintégration du jeune en famille et/ou dans la société (projet de mise en autonomie, intégration dans un internat ou une structure d'aide à la jeunesse/adulte p.ex.)

¹ Tout au long de ce document, le terme « parents » est à lire au sens de « personnes détenant l'autorité parentale ou représentant.e légal.e ».

ou bien une orientation du jeune dans une structure plus adaptée à ses besoins (structure pédopsychiatrique, autre service de l'AViQ, ...)

Le travail du Foyer consiste donc à établir l'équilibre de l'enfant et à favoriser son développement en tenant compte de son être physique et psychique, de ses relations familiales, scolaires et sociales.

Bien que le point central du travail soit l'enfant, il est important que la famille, si elle est présente, soit impliquée dans son évolution.

1.6 Pouvoir organisateur

L'organisation du pouvoir organisateur est reprise dans les statuts de l'ASBL

L'Assemblée générale et le Conseil d'Administration sont composés de bénévoles qui se réunissent au minimum une fois par an pour évaluer l'activité générale de l'ASBL et s'assurer de sa saine gestion (contrôle, analyse et approbation des comptes et budgets).

La gestion courante de l'ASBL est assurée par un Comité exécutif qui se réunit en moyenne une fois toutes les 6 semaines. Il s'agit d'une émanation du Conseil d'Administration qui s'assure, de manière régulière, de la poursuite des missions, de la bonne gestion de l'ASBL et de la cohérence des stratégies budgétaires.

Le Comité exécutif contrôle et valide la politique RH mise en place par le directeur et l'épaule dans la recherche de moyens supplémentaires ainsi que dans la mise en place de projets. Si le Comité participe à la mise en place de la politique pédagogique générale et qu'il la valide, il n'intervient en rien dans l'application pratique de celle-ci ni dans les situations individuelles.

2 MOYENS

2.1 Moyens humains

La gestion courante du Foyer est assurée par un directeur (ingénieur social) qui travaille sous le contrôle du Comité exécutif, c'est-à-dire le pouvoir organisateur de l'ASBL composé d'administrateur.rice.s. Ce Comité se réunit une fois par mois et au besoin en cas de nécessité.

Pour mener à bien ses missions, le Foyer compte 27 collaborateur.rice.s qui composent une équipe pluridisciplinaire, à savoir :

- Un directeur²
- Deux assistantes de direction
- Une pédopsychiatre
- Une psychologue
- Une psychomotricienne
- Une assistante sociale
- Une chef éducatrice
- Une conseillère psychopédagogique
- Onze éducateur.rice.s de jour
- Deux éducateur.rice.s de nuit
- Un cuisinier
- Une lingère
- Deux agents d'entretien
- Un ouvrier polyvalent

² Le genre utilisé pour une fonction correspond à celui de la personne qui occupe le poste au moment de la rédaction de ce document.

Le personnel maintient ses connaissances à niveau par le biais de formations, d'interventions et de supervisions. Cette dynamique est reprise dans notre plan de formation triennal.

L'institution fait également très régulièrement appel à des partenaires extérieurs : médecins généralistes et spécialisés, entretien du bâtiment, clubs sportifs, activités culturelles, ...

L'institution peut faire appel à des volontaires, que ce soit pour du travail administratif, logistique ou pour accompagner certains enfants dans leur scolarité.

2.1.1 Organigramme et structuration du travail

L'ensemble des travailleurs est organisé en quatre départements fonctionnels avec des missions spécifiques. Chaque collaborateur.rice dispose d'une description de fonction complète déterminant la raison d'être de sa fonction, ses missions, les tâches qui lui incombent et la manière dont son travail s'articule avec les autres collaborateur.rice.s.



Le **département pédagogique** est composé des éducateur.rice.s et de la conseillère psychopédagogique qui travaillent sous la responsabilité hiérarchique de la chef éducatrice.

Ils/elles sont en charge de la vie quotidienne (repas, toilette, école, activités ludiques, transport, santé, ...) des enfants en tenant compte de leurs spécificités, de leurs besoins et de leurs demandes.

Durant l'année scolaire, le département pédagogique est renforcé par des étudiant.e.s de 3^{ème} année Bac Educateur spécialisé, eux-mêmes encadrés par des éducateur.rice.s aguerri.e.s. Durant les vacances scolaires, il nous arrive régulièrement de les engager sous statut « étudiants ».

Chaque éducateur.rice est également **référent.e** de plusieurs enfants. La spécificité de la référence est abordée plus loin dans ce document.

La conseillère psychopédagogique est la référente d'accueil des enfants (cf. infra). Elle coordonne l'aspect médical et pharmaceutique de la vie du jeune, que ce soit chez le médecin généraliste du Foyer ou auprès des spécialistes lorsque c'est nécessaire. C'est également elle qui veille au caractère complet des dossiers et à la cohérence des rapports rédigés par les éducateur.rice.s.

La chef éducatrice représente la hiérarchie au sein du département pédagogique. Outre l'encadrement du travail (dont la confection des horaires), des activités des enfants et des diverses réunions auxquelles les éducateur.rice.s participent, elle représente l'institution auprès des écoles et organise les retours des enfants selon les modalités établies par les autorités mandantes ou en accord avec les parents.

Les nuits sont encadrées par des éducateur.rice.s de nuit qui travaillent en nuit non dormantes.

Le **département psycho-médicosocial** est composé de la pédopsychiatre, de la psychologue, de la psychomotricienne relationnelle et de l'assistante sociale sous la supervision directe du directeur.

Ce département travaille en étroite collaboration avec le département pédagogique pour analyser les situations et mettre en œuvre un travail thérapeutique sur mesure. Le travail s'articule entre les départements par le biais de réunions hebdomadaires, du cahier de communication et du contact quotidien.

La psychologue et la psychomotricienne relationnelle ont un rôle de première ligne en assumant les thérapies organisées en interne et en organisant certaines activités spécifiques (snoezelen, Conseil des Résidents, hippothérapie, ...). Avec le département pédagogique, elles contribuent à avoir une vision globale de la situation du jeune et à appréhender sa réalité sous d'autres angles. Au besoin, la psychologue participe aux réunions avec les familles et/ou les partenaires extérieurs afin d'aborder l'angle thérapeutique et relationnel.

La pédopsychiatre (sous statut d'indépendante) est un médecin spécialisé en psychiatrie infanto-juvénile. Elle est présente une journée par semaine au Foyer et joignable en cas d'urgence. Elle œuvre davantage en seconde ligne. Elle participe aux réunions pluridisciplinaires afin d'aider les équipes pédagogique et psycho-médicosociale à prendre du recul sur les situations et à comprendre les différents aspects de pathologie dont souffrent les enfants. Elle contribue à mettre en place les thérapies et participe aux entretiens de préadmission des jeunes. Elle participe également à certaines réunions avec les familles afin de les aider à mieux comprendre la pathologie dont souffre l'enfant.

L'assistante sociale est le principal point de contact des parents, des autorités mandantes et des divers partenaires dans la situation. Elle représente l'institution auprès des autorités mandantes. C'est également elle qui coordonne les rendez-vous de préadmission, la fin de prise en charge et gère tous les aspects administratifs directement en lien avec le jeune ou sa famille. Elle est joignable aux heures de bureau pour répondre aux questions et aux demandes des partenaires et des familles.

Le **département logistique** est composé du cuisinier, de la lingère, de l'ouvrier technique et de deux agents d'entretien. Ils travaillent sous la coordination de l'assistante de direction.

Ce département effectue un travail opérationnel en vue de répondre aux besoins primaires des enfants et de rendre la vie au Foyer agréable : repas, hygiène, réparations, embellissement, ... Son rôle est donc essentiel et se fait en lien avec le département pédagogique. Une réunion logistique à laquelle participent le directeur, la chef éducatrice et l'assistante de direction a lieu une fois par mois.

Le **département administratif** est composé de deux assistantes de direction. Elles effectuent la gestion administrative et comptable de l'ASBL avec le directeur. Outre le secrétariat général

et la comptabilité, elles coordonnent le travail du service logistique et l'intendance générale de l'institution.

Le **médecin coordinateur** est également le médecin généraliste du Foyer. Il veille sur l'état de santé général des enfants et au bon suivi de la coordination médicale en collaboration avec la conseillère psychopédagogique. Il conseille également le directeur quant aux mesures à prendre en matière de prévention ou de gestion des éventuelles épidémies.

Le **directeur** chapeaute l'ensemble de l'institution. Il veille à ce que les moyens disponibles soient répartis de manière adéquate pour le bon déroulement des missions. Il établit les politiques pédagogique, RH et budgétaire, veille au bon déroulement des procédures, au respect des normes en vigueur et représente l'institution auprès des différentes instances.

Une « **équipe relais** » a été mise en place afin de soutenir les éducateur.rice.s en cas de besoin en soirée et en week-end. Il s'agit de l'assistante sociale, de la conseillère psychopédagogique, de la psychologue, de la chef éducatrice et du directeur qui sont joignables à tour de rôle à la demande des éducateur.rice.s en poste.

2.1.2 Coordination entre les départements

Comme déjà évoqué, des réunions permettant la coordination du travail ont lieu :

Le département pédagogique se réunit au minimum préalablement à chaque période de vacances scolaire pour l'organisation pratique de celle-ci. Cette réunion est animée par la chef éducatrice.

Un café-flash quotidien est également organisé par la chef éducatrice et les éducateur.rice.s en poste lors du changement de pause de l'après-midi afin de coordonner les équipes.

Le département psycho-médicosocial se réunit une fois par semaine, les mardis matin, afin de coordonner le travail thérapeutique et social en lien avec les enfants ainsi que pour assurer le suivi des demandes d'admission et planifier les fins de prise en charge. Le directeur, la chef éducatrice, la conseillère psychopédagogique et les éducateur.rice.s présent.e.s participent également à cette réunion.

La coordination entre les départements pédagogique et psycho-médicosocial se fait chaque mardi après-midi en période scolaire. Il s'agit de la réunion la plus conséquente. Elle vise non seulement à résoudre les questions pratiques et organisationnelles mais également à assurer un suivi clinique des enfants, à déterminer et suivre leur PEI et à coordonner le travail autour de lui (répartition de la participation aux différentes réunions selon les besoins, ...). Le directeur participe également à cette réunion.

La coordination entre le département logistique et le département pédagogique (via la chef éducatrice) a lieu une fois par mois comme évoqué ci-dessus.

2.1.3 Les prestataires extérieurs

Afin d'enrichir son pôle de compétences, le Foyer fait appel de manière régulière à des prestataires extérieurs qui connaissent bien les enfants et le fonctionnement de l'institution.

- Pédicures
- Sexologue
- Diététicienne
- Supervisions cliniques
- Hippothérapie
- ...

2.1.4 Politique RH

La politique RH repose sur la reconnaissance des compétences de chacune et chacun. Chaque fonction dispose d'une description de fonction détaillée. Les collaborateur.rice.s sont recrutés sur base de leur diplôme au terme d'une procédure adaptée à la fonction.

Les éducateur.rice.s référent.e.s disposent d'un diplôme Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif (A1) ou ont une expérience suffisante moyennant un encadrement adapté.

Un plan de formation triennal est proposé par la direction sur base des besoins exprimés par les travailleurs et en cohérence avec le projet de service.

Régulièrement, les travailleurs participent à des entretiens de fonctionnement avec leur supérieur hiérarchique afin de faire le point sur leur évolution, leurs difficultés, leurs besoins, les projets pour l'institution, ... Il s'agit avant tout d'un moment d'échange visant à permettre l'amélioration de la collaboration.

2.2 Infrastructure

Les bâtiments qui accueillent les enfants sont situés sur un écrin boisé de 7 ha, à deux pas de la gare des Guillemins. Cela laisse énormément de place au jeu et à l'imagination.

On trouve sur ce terrain une plaine de jeux, un terrain multisport couvert, un potager, un poulailler et deux bâtiments. Les extérieurs sont considérés comme faisant partie intégrante de l'espace de vie des enfants et servent de support au travail thérapeutique.

Le bâtiment principal comprend :

- les espaces de résidence de enfants répartis en deux unités de vie : chambres, réfectoires, sanitaires, salles de jeux et salles TV
- les espaces thérapeutiques : salle de psychomotricité, snoezelen, bureau de la psychologue et salle des émotions
- une infirmerie

- les bureaux du personnel psycho-médicosocial et pédagogique
- les espaces logistiques : cuisine, réserve, chambre froide, blanchisserie et locaux techniques

Le bâtiment est également équipé d'une « salle des émotions ». Il s'agit d'un espace sécurisé équipé en punching ball et coussins dans lequel l'enfant peut laisser exprimer les émotions qui lui sont difficiles dont sa colère. L'utilisation de cette salle se fait sur base volontaire. Tout le travail consiste à aider l'enfant à demander pour y avoir accès lorsqu'il en ressent le besoin et pouvoir par après, remettre des mots sur ses difficultés ou ce qu'il a ressenti.

Sauf exception, la répartition entre les unités de vie se fait sur base de l'âge et de la maturité de l'enfant. Les filles, quel que soit leur âge dorment au 1^{er} étage dans une partie distincte de celle des garçons.

L'unité de vie de Mini-Viking (pour les plus jeunes) occupe une partie du rez-de-chaussée et une partie du 1^{er} étage. Elle comprend 13 lits répartis comme suit :

- 1 chambre de 4 lits, 1 chambre de 3 lits, 1 chambre de 2 lits et 1 chambre de 1 lit pour la partie « garçons »
- 1 chambre de 2 lits et 1 chambre de 1 lit pour la partie « filles »

L'unité de vie de l'Envol est un espace mansardé permettant un effet cocoon. Il est aménagé comme un appartement familial et comprend 4 chambres de 2 lits et 1 chambre de 1 lit pour un total de 9 lits.

Le bâtiment est bien entretenu mais désuet. Une rénovation complète est indispensable. Un projet en ce sens est en cours de réflexion, notamment pour permettre à chaque enfant de disposer de sa propre chambre.

Il faut également prévoir la création de bureaux et d'espaces thérapeutiques supplémentaires.

Un second bâtiment, beaucoup plus petit (3 pièces), abrite le bureau de la direction et le secrétariat.

Malheureusement, à ce stade, il est impossible d'organiser des visites encadrées sur le site par manque d'espace adapté.

2.3 Moyens financiers

Les subsides octroyés par l'AViQ couvrent environ 80% des besoins du Foyer. Les 20% restants sont assurés par la part rétrocédée des allocations familiales (maximum 2/3 des AF), les actions organisées par le Foyer, les cotisations des membres effectifs, les soutiens de certains service clubs et surtout les dons de particuliers.

En termes de dépenses, le plus gros poste est celui du personnel avec une part majoritaire pour les départements pédagogique et psycho-médicosocial. Vient ensuite le personnel logistique, puis le personnel administratif (dont le directeur).

Autre gros poste de dépenses : tout ce qui répond aux besoins primaires des enfants, c'est-à-dire la nourriture, le chauffage, l'électricité, l'eau, les produits sanitaires, le linge, la sécurité et l'entretien courant du bâtiment, les frais médicaux, le transport des enfants, ...

Viennent ensuite toutes les actions thérapeutiques et les activités que nous organisons pour nos enfants : thérapies spécifiques auprès de services extérieurs, suivi médical spécialisé, sorties culturelles ou didactiques, sport, loisirs, camps de vacances,

Hormis la part rétrocédée des allocations familiales (maximum 2/3 des AF) et un peu d'argent de poche pour l'enfant (uniquement pour les familles qui le peuvent), la famille ne paye rien. Cela s'inscrit dans la continuité de la philosophie des fondateurs du Foyer.

3 PARCOURS THERAPEUTIQUE

Le passage d'un enfant au Foyer s'inscrit dans un parcours thérapeutique qui se veut évolutif. Il doit donc s'adapter à l'évolution de la pathologie de l'enfant mais aussi de son contexte familial et scolaire.

3.1 Procédure d'admission

3.1.1 Premier contact – gestion de la liste d'attente

L'assistante sociale centralise les demandes d'inscription. Une fiche signalétique et un rapport circonstancié doivent être remis par la personne qui introduit la demande.

Sont d'office exclues : les situations exigeant du nursing et les enfants n'entrant pas de manière évidente dans la catégorie 140. Un diagnostic doit donc être posé par un.e professionnel.le et un contact doit être préalablement pris avec le Bureau régional de l'AViQ.

La demande est considérée en ordre utile dès lors que la fiche est complète et que le rapport est reçu par mail. Un accusé de réception est donné par l'assistante sociale dès que le rapport est reçu.

Les données de l'enfant sont conservées dans un registre sous forme de tableau Excel rempli par l'assistante sociale au moment de l'envoi de l'accusé de réception.

Ces fiches sont valables durant maximum 2 ans.

3.1.2 Sélection des candidats

Sur base des fiches et du rapport reçus, l'AS et la pédopsychiatre effectuent une première sélection des profils qui pourraient intégrer l'institution. Certains critères entrent en compte tels que :

- L'âge selon les places disponibles dans les unités de vie

- L'existence d'un réseau primaire et secondaire autour du jeune
- Les possibilités de retours en famille
- Les perspectives de réintégration du milieu familial
- Les antécédents d'abus sexuels de la part du candidat sur un autre enfant

Ces critères ne sont pas exclusants mais ils doivent être pris en compte afin de permettre un équilibre dans le groupe.

Le demandeur et la famille, le cas échéant, sont contactés par l'assistante sociale pour les informer de l'étude de la situation et proposer un 1er rendez-vous.

3.1.3 Les rendez-vous de préadmission

La procédure de préadmission se déroule en minimum trois étapes qui ont toutes lieu au Foyer. L'objectif est d'analyser notre capacité à intervenir auprès de l'enfant concerné, l'adéquation avec nos capacités, informer les familles et les parties prenantes de nos modes de fonctionnement et faire connaissance avec le jeune. Dans cette optique, des étapes complémentaires ou des visites dans le milieu de vie du jeune peuvent être proposées.

1^{er} rendez-vous

Personnes présentes :

- Pour le Foyer : l'assistante sociale et la pédopsychiatre
- Cercle « familial » : les parents ou représentants légaux du candidat
- Pour le réseau de professionnel.le.s : tous les intervenants soutenant l'entrée en SRJ, un représentant de l'autorité mandante le cas échéant
- ATTENTION : l'enfant n'est pas présent à cette étape

Objectifs :

- Identifier la raison de la sollicitation
- Identifier la demande et les attentes de chaque intervenant et des parents
- Identifier les éléments de collaboration possibles
- Clarifier notre champ d'intervention et notre mode de fonctionnement ainsi que ce que nous attendons des intervenants
- Identifier la suite du processus

Points sur lesquels nous insistons à ce stade :

- La mise en place de la procédure d'entrée n'induit aucun engagement de notre part. La décision définitive n'est prise qu'après le rendez-vous en présence de l'enfant
- A partir de l'entrée de l'enfant, il y a une période de rétractation possible de 3 mois
- Il nous faut en moyenne un an pour bien commencer à connaître l'enfant. Le processus peut être long
- Quelles sont les étapes suivantes et le timing pour chacune d'elles

Présentation du candidat en réunion de coordination du département psycho-médicosocial

Personnes présentes :

- Le directeur
- La chef éducatrice
- La conseillère psychopédagogique
- L'assistante sociale
- La pédopsychiatre
- La psychologue
- Un.e éducateur.rice

Objectifs :

- Prendre connaissance de la situation et du candidat
- Identifier des points d'attention éventuels et/ou à clarifier
- Marquer un accord sur la poursuite de la procédure moyennant, au besoin, certaines conditions à émettre ou garanties à prendre

2ème rendez-vous (dans le mois qui suit l'acceptation par la coordination psycho-médicosociale)

Personnes présentes :

- Pour le Foyer : l'assistante sociale, la pédopsychiatre et le directeur
- Pour l'enfant : les parents ou représentant légaux
- ATTENTION : l'enfant n'est pas présent à ce rendez-vous

Objectifs :

- Après un délai de réflexion : évaluer le degré de motivation des parents et mettre en place les balises de la collaboration
- Identifier une éventuelle évolution de la situation
- Clarifier les éléments évoqués en réunion de coordination du département psycho-médicosocial
- Remettre un dossier de présentation contenant (par le directeur) :
 - Le projet pédagogique
 - Le règlement d'ordre intérieur
 - Le règlement des enfants
- Remettre le dossier administratif à compléter pour la séance suivante (au besoin, des éléments pourront être complétés avec l'aide de l'assistante sociale)
- Rappeler la suite du processus, en ce compris la manière dont les choses vont se passer si l'enfant entre au Foyer

La situation est présentée lors de la première réunion d'équipe qui suit cette rencontre.

3ème rendez-vous – rencontre avec l'enfant

Personnes présentes :

- Pour le Foyer : l'AS, la pédopsychiatre, la psychologue, la CPP, la chef éducatrice et le directeur
- Pour l'enfant : l'enfant, les parents ou représentant légaux et l'autorité mandante le cas échéant

Objectifs :

- Rencontrer l'enfant
- Lui expliquer les raisons de son entrée (éventuelle) au Foyer
- Lui expliquer les règles et le fonctionnement du Foyer
- Lui expliquer la manière dont son entrée va se passer
- Lui faire visiter le bâtiment
- Faire visiter le bâtiment aux parents
- S'assurer avec les parents que le dossier administratif est complet

Déroulement :

La rencontre se fait en 2 temps :

1/ En présence de l'enfant, des parents, de l'autorité mandante, de l'assistante sociale, de la pédopsychiatre, de la chef éducatrice, de la psychologue et du directeur du Foyer.

Selon l'âge et le niveau de compréhension du candidat, une discussion s'amorce avec lui afin de briser la glace. L'objectif est d'analyser la manière dont il vit son éventuelle entrée au Foyer, ce qu'il en comprend, ses centres d'intérêt, ...

Il s'agit aussi de lui expliquer la manière dont ses premiers jours vont se dérouler, les règles à respecter, les activités auxquelles il participera, les modalités pour les appels téléphoniques, ...

2/ **Pour l'enfant** : l'enfant visite le bâtiment et sa future chambre avec la chef éducatrice et la CPP (explication du principe de référence d'accueil). Il fera ensuite faire la visite aux parents,

accompagné de la chef éducatrice et de la CPP. La chef éducatrice revient auprès des parents pour la négociation de la date d'entrée et des jours de retour.

Pour les parents : les parents et l'autorité mandante restent avec l'AS et la pédopsychiatre pour vérifier que le dossier administratif est en ordre ou le compléter si nécessaire. C'est à ce moment que la date d'entrée et les retours sont négociés et que le document d'accord de retours est signé par les parents. Une copie leur est remise.

ATTENTION : toute prise en charge est validée par l'AViQ dans les 3 mois qui suivent l'entrée de l'enfant. Cette prise en charge est évaluée par le bureau régional de l'AViQ après un an pour une durée renouvelable de 3 ans. En cas de refus de l'AViQ, la prise en charge ne peut avoir lieu.

3.2 L'entrée de l'enfant

Les admissions ont toujours lieu un jeudi. Il n'y a pas de retour ni de contacts avec la famille jusqu'au vendredi de la semaine suivante.

Trois jours avant l'entrée, la CPP ou la chef éducatrice contacte les parents pour voir comment l'enfant se sent, les rassurer si besoin et s'assurer que son trousseau est prêt. Elle leur rappelle la date et l'heure convenus.

Le jour J, la chef éducatrice ou la CPP accompagne les parents. Ce sont les parents qui installent l'enfant dans sa chambre. Le soir, il est officiellement présenté aux autres enfants.

A son arrivée au Foyer, l'enfant se voit désigner une référente d'accueil qui est toujours la conseillère psychopédagogique. Cette référence d'accueil permet à l'enfant d'avoir un point de repère le temps de lui permettre de s'intégrer au groupe et de comprendre le fonctionnement de l'institution.

Une période d'essai et d'observation de 3 mois débute dès de l'entrée de l'enfant.

Après 3 mois, le jeune se voit attribuer un ou deux référent.e.s « définitif.ve.s ». Le choix tient compte de plusieurs facteurs : la demande de l'enfant (affinités), le profil de l'enfant et la disponibilité des éducateur.rice.s.

Cette référence permet un lien privilégié avec l'enfant. Le/la référent.e établit son projet individualisé avec le jeune et encadre sa scolarité. Sa mission consiste également à ramener la situation du jeune au centre de l'attention lorsque c'est nécessaire.

Afin de pouvoir maintenir une continuité de travail, deux référent.e.s peuvent être désignés, si cela s'avère utile.

Une première réunion est également proposée à la famille après cette période de trois mois afin de faire connaissance avec le/la référent.e et de tirer un premier bilan de l'entrée de l'enfant.

Malgré ce délai de trois mois, il faut au minimum une année complète pour bien connaître le jeune.

3.3 Le parcours de l'enfant au Foyer

3.3.1 Logique thérapeutique et logique de co-construction

L'enfant est un individu complet, avec toutes ses subtilités, son vécu, ses émotions, ses réactions, ses forces et ses difficultés. Il n'est pas question de le réduire à sa seule pathologie.

La logique thérapeutique part du principe que certaines de ses difficultés peuvent être dépassées avec l'aide d'un tiers. De moments privilégiés sont alors créés par des professionnel.le.s qui disposent de toute une série d'outils facilitateurs.

Mais le quotidien est également un terrain de travail riche, que ce soit dans l'observation ou dans la mise en application de ce qui est développé en thérapie. C'est tout l'intérêt du cadre résidentiel qui permet que chaque acte du quotidien soit un outil de travail potentiel.

Il y a donc un aller-retour permanent entre le quotidien et le thérapeutique. Et pour que ce travail soit efficace, il faut une implication de l'enfant, des éducateur.rice.s et des thérapeutes. Cela implique que les professionnel.le.s, quelle que soit leur formation, se respectent dans leurs compétences respectives et soient à l'écoute des spécificités de l'autre. Ce préalable permet alors de croiser les regards afin de co-construire un travail avec le jeune.

Ce croisement des regards se fait une fois par semaine lors des réunions entre les départements pédagogique et psycho-médicosocial et de manière plus poussée lors des supervisions cliniques.

Ces supervisions, animées par une psychologue extérieure au Foyer et spécialisée dans les troubles de l'attachement, permettent d'échanger, d'aborder l'enfant sous un autre point de vue, de prendre du recul pour dégager des lignes de travail.

3.3.2 Diagnostic

En principe, préalablement à l'entrée, un diagnostic a été posé par des professionnel.le.s.

La première année au Foyer doit permettre d'affiner ce diagnostic et de le confronter à la dimension résidentielle collective du Foyer. IL est important de se laisser le temps de découvrir le jeune, de comprendre son fonctionnement, ses difficultés, ses forces, ... avant d'entrer dans une phase d'action plus précise.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne participe pas aux activités thérapeutiques et qu'il ne bénéficie pas d'un suivi mais il repose davantage sur de l'observation, de l'analyse et des tests. (Child Behavior Check List, Vineland, ...). Il est également important d'avoir des retours réguliers des familles à ce stade.

Si cela n'a pas été fait, un bilan neuropsychologie est réalisé rapidement après l'entrée. Pour ce faire, le Foyer travaille en étroite collaboration avec le CRE de Liège. Ce bilan permet d'avoir une vision assez complète des capacités de l'enfant et de déterminer si, conjointement à l'approche thérapeutique, une prise en charge paramédicale doit être envisagée (logopédie, ergothérapie, psychomotricité mécanique, ...). Ces prises en charge sont généralement organisées au départ du Foyer.

3.3.3 Les thérapies internes

Une partie des thérapies est assurée en interne par la psychologue, la psychomotricienne relationnelle et la pédopsychiatre selon les besoins de l'enfant.

La psychomotricité relationnelle est utilisée lorsque l'enfant n'a pas facilement accès au langage. Ce type de thérapie permet de faire parler le corps et de travailler sur base du jeu. La relaxation est également un élément important. Le Foyer dispose d'un snoezelen qui permet de travailler sur base des sens. La psychomotricité relationnelle prend en compte la globalité de l'enfant (sphère motrice, émotionnelle, psychique).

L'objectif est de permettre à l'enfant, à travers ses propres expériences, sa mise en mouvement, les jeux sensori-moteurs et les jeux symboliques de se construire dans le plaisir du jeu et aller à la rencontre de lui-même et de l'autre.

La psychothérapie a pour objectif d'aider l'enfant à comprendre son environnement et gérer ses craintes et ses problèmes. Elle est utilisée pour des enfants qui ont davantage accès au langage. Elle s'ancre dans la réalité et le ressenti de l'enfant avec une visée pratique. Par le biais de jeux, de discussions, d'exercices, dans un cadre et à des moments privilégiés, elle vise à aider l'enfant à pouvoir s'exprimer, parler de ses difficultés, s'approprier sa situation, découvrir et gérer ses émotions, développer des outils pour comprendre et appréhender sa pathologie.

La psychologue est également formée en EMDR. EMDR signifie Eyes (E), Mouvement (M), Désensibilisation (D), Restructuration de l'information (R). Cette méthode permet de retraiter et de restructurer des souvenirs installés de manière dysfonctionnelle en nous. Elle est notamment utilisée pour tenter de dépasser des traumatismes.

3.3.4 Les thérapies externes

Certains enfants ont besoin de thérapies spécifiques. Pour d'autres, il peut être positif de sortir du Foyer et de fréquenter des professionnels qu'ils ne croisent pas tous les jours. D'autres, enfin, bénéficiaient de thérapies préalablement à leur entrée au Foyer et ont besoin de poursuivre le travail.

Pour toutes ces raisons, le Foyer fait régulièrement appel à des prestataires extérieurs. Des contacts réguliers avec ceux-ci sont alors organisés dans un souci de cohérence du travail.

Plus spécifiquement, le Foyer travaille avec un centre d'hippothérapie qui prend en charge quatre enfants accompagnés d'une éducatrice une fois par semaine en période scolaire. D'autres enfants bénéficient de séances mensuelles avec la psychologue.

Lorsqu'un enfant est suivi par un pédopsychiatre préalablement à son entrée au Foyer, il est préférable que le suivi en question soit maintenu (sauf avis contraire de la famille ou du pédopsychiatre concerné). Le pédopsychiatre du Foyer se met alors en contact avec celui-ci pour l'organisation pratique et assurer une cohérence.

3.3.5 Travail avec le réseau

L'enfant ne vit pas de manière isolée. Son parcours s'inscrit dans un contexte, dans un environnement qui l'aide à se construire. Il est donc important de pouvoir s'appuyer sur ce réseau pour lui permettre de grandir.

Les partenariats s'inscrivent dans le parcours thérapeutique de l'enfant. Ils s'agit d'une relation gagnant-gagnant au bénéfice de l'enfant. Le partenaire, par sa spécificité, aide l'enfant à grandir. Le Foyer, de par son expertise, aide le partenaire à mieux comprendre l'enfant pour s'adapter.

➔ **Le réseau primaire**

Familles ou représentants légaux

Quand il est présent dans la situation, le cercle familial est un allié précieux dans le travail avec l'enfant. Les contacts avec celui-ci sont réguliers par coup de téléphone, lors des retours en week-end des enfants ou des visites encadrées.

De plus, l'éducateur référent et l'assistante sociale, accompagnés parfois par la chef éducatrice, la psychologue et/ou la pédopsychiatre selon les besoins, rencontrent les parents au minimum trois fois par an ou à la demande directe des familles dans le cadre de réunions.

Ces réunions permettent de faire le point sur la vie et l'évolution de l'enfant au Foyer ainsi que sur son parcours thérapeutique, son programme d'activité et l'évolution de ses objectifs. Dans la mesure du possible, l'enfant est présent, et invité à participer activement, à une partie de la réunion.

Ces réunions sont aussi l'occasion de travailler, en cas de besoin, les compétences parentales et de soutenir le parent dans ses difficultés face à la pathologie de son enfant.

Bénévoles

L'institution fonctionne avec un réseau de bénévoles pour tous types de tâches.

Certains bénévoles sont réguliers. Ils assurent des prestations programmées sur la semaine comme la prise en charge de l'école de devoir, de l'activité sport du mercredi, de l'atelier lecture ou un renfort administratif.

➔ **Le réseau secondaire**

Les prestataires internes

Plusieurs prestataires différents viennent régulièrement enrichir la prise en charge des jeunes dans l'institution. Cela peut aller du soutien de l'équipe pédagogique sur des thématiques particulières (par ex. : EVRAS), au soin directement au bénéfice du jeune (par ex. : pédicure médicale).

Leur intervention est intégrée dans le planning institutionnel.

Services thérapeutiques externes

Comme déjà signalé, certains jeunes bénéficient d'un suivi chez un thérapeute extérieur à l'institution. Dans un souci de vision globale de l'enfant, l'éducateur référent et la psychologue prennent régulièrement contact avec celui-ci autant pour transmettre les observations réalisées par l'équipe pédagogique et psycho-médicosociale au sein de l'institution que pour ajouter le point de vue du/de la thérapeute au travail avec le jeune.

Ecoles et PMS

Les jeunes accueillis au sein du SRJ sont tous scolarisés ou pris en charge en centre de jour, une collaboration de qualité avec ces services est donc nécessaire. Nous travaillons actuellement avec 14 écoles (enseignement ordinaire et spécialisé, primaire et secondaire) et 3 centres de jour.

Les éducateurs référents ont des contacts réguliers avec les titulaires des jeunes et rencontrent ceux-ci au moins deux fois par année scolaire, accompagnés ou non par la famille.

Ces réunions permettent de faire le suivi de la scolarité du jeune et permettent des ajustements entre l'école et l'institution.

De même, quand cela s'avère nécessaire, une collaboration avec les PMS permet d'apporter à l'enfant toute l'aide nécessaire à son épanouissement scolaire.

Services médicaux spécifiques

Outre le suivi par le médecin coordinateur, chaque jeune a, en fonction de ses besoins, un accès régulier à des services médicaux spécifiques.

Les suivis chez les spécialistes déjà entamés avant l'entrée au Foyer sont maintenus dans la mesure du possible chez le même médecin.

Plus généralement, chaque enfant est pris en charge deux fois par an en dentisterie.

La coordination des rendez-vous et suivis est assurée par la conseillère psychopédagogique en collaboration avec l'éducateur référent.

Services mandants

Pour certaines situations qui le nécessitent, le Foyer travaille en étroite collaboration avec les autorités mandantes (SAJ/SPJ/Tribunal) qui balisent les objectifs de travail avec les enfants et leur famille. Ces autorités permettent aussi jouer le rôle de tiers dans les situations les plus complexes (conflits familiaux, irrégularité des parents, conflit de loyauté de l'enfant, ...).

En effet, le rôle du Foyer est de prendre soin de l'enfant et de l'accompagner dans son évolution, pas de trancher dans les conflits familiaux. Le Foyer ne prend pas non plus position face aux décisions de l'autorité mandante.

Des réunions d'évaluation avec l'autorité mandante ont lieu au minimum 1x par an afin de mettre en place le programme d'aide ou l'application de mesures. Ces réunions sont généralement préparées avec les parents lorsque ceux-ci sont dans une dynamique de collaboration constructive.

En parallèle, l'assistante sociale a des contacts réguliers avec les délégué.e.s dans le cadre du suivi des situations des jeunes présents au Foyer.

Activités extérieures annuelles ou ponctuelles.

Nous travaillons avec plusieurs organismes qui proposent à nos jeunes des activités sportives, culturelles ou ludiques.

En fonction du parcours du jeune et de ses compétences, il peut choisir avec son éducateur.rice référent.e une activité sportive ou culturelle à faire pendant l'année scolaire. Ces activités vont du club de foot ou de karaté aux réunions de mouvements de jeunesse. Dans la mesure du possible, l'institution veille à n'inscrire qu'un seul enfant du Foyer par groupe pour leur permettre de vivre cette sociabilisation de façon la plus sereine possible.

Certaines organisations proposent aussi aux jeunes de l'institution de vivre des activités particulières de manière plus ponctuelle : journée escalade, parcours vitae encadré, après-midi jeux de société en ludothèque... La participation à ces activités se fait souvent en groupe

de quelques enfants, en fonction de leurs compétences et centres d'intérêts, encadrés par les membres de l'équipe pédagogique.

Stages et camps

Pour chaque jeune, un planning de ses vacances est établi avec son éducateur.rice référent.e et ses parents. Selon les envies, compétences et capacités du jeune, il lui est proposé de participer à un stage et/ou un camp en extérieur.

Chaque stage/camp est choisi avec soin et plusieurs prestataires connus du service sont privilégiés pour accompagner ces enfants.

3.3.6 Le cadre

Le cadre est une dimension importante du travail du Foyer. D'une part parce qu'il permet d'organiser la vie en collectivité. L'enfant peut évoluer dans un groupe dont les rapports sont régis par des règles formelles (le règlement) et informelles (les habitudes, les rituels) dont les adultes sont les garants. Adultes qui sont eux-mêmes tenus à un cadre. L'enfant est donc préservé de l'arbitraire, ce qui lui donne la possibilité de développer un sentiment de sécurité.

D'autre part, parce qu'il permet à l'enfant d'apprendre à se structurer et à grandir avec des normes. Il apprend également que les normes peuvent changer d'un milieu à l'autre (les règles ne sont pas les mêmes au Foyer ou à l'école) et qu'il doit s'y adapter pour pouvoir s'intégrer dans le milieu auquel il aspire.

Un règlement interne est mis en place par l'équipe pédagogique. En cas de dépassement du cadre, outre la gestion du moment qui nécessite une prise de décision immédiate des encadrants, des sanctions réfléchies peuvent être appliquées.

Celles-ci sont toujours réfléchies en équipe et appliquées graduellement en tenant compte des faits, du contexte, du degré d'intention, des capacités de l'enfant, des conséquences, ...

La sanction doit être vue comme une action permettant une réflexion sur la gravité de la faute et sur le comportement. Elle tient compte de la pathologie de l'enfant et elle a, dans la mesure du possible, un lien avec la faute commise dans une logique de proportionnalité et de

réparation. Elle sera aussi accompagnée d'un moment de discussion du jeune avec un.e éducateur.rice, le/la référent.e, la chef éducatrice et/ou le directeur selon la faute commise.

Sauf situation exceptionnelle mûrement réfléchie avec les parents, les sanctions n'impliquent jamais la privation d'un temps en famille ou d'activités thérapeutiques.

Une procédure de time out peut être mise en place. Il s'agit d'un écartement temporaire du jeune vers une autre institution ou un service médicalisé.

Dans des circonstances extrêmes, le directeur peut décider du renvoi temporaire ou définitif du jeune.

3.3.7 Implication de la famille

Même si la perspective est lointaine, les professionnel.le.s travaillent toujours dans une optique de réintégration familiale lorsque celle-ci est présente.

Cela implique une relation de partenariat, c'est-à-dire des échanges réguliers et la mise en place d'actions réelles. La famille ne doit pas rester passive dans la situation si elle espère une amélioration.

Une partie du rôle du Foyer est d'aider les familles à mieux comprendre la logique dans laquelle se trouve l'enfant. Plusieurs réunions par an sont proposées aux familles et des échanges téléphoniques sont réguliers, que ce soit à l'initiative du Foyer ou de la famille.

Les contacts réguliers et des feed-back sur les retours (week-ends et vacances) sont importants. Cela doit se faire en toute transparence. Il est également important que la famille puisse faire part de ses difficultés et joue le jeu d'essayer de mettre en place les trucs et astuces qui lui sont proposés, notamment en matière de mise en place d'un cadre et de limites.

3.3.8 Le projet éducatif individualisé (PEI)

L'objectif du PEI est de permettre à l'enfant d'entrer dans une perspective de projet. Ce projet est évolutif et adapté à ses besoins et ses capacités. Il est construit avec son éducateur.rice référent.e sur base de l'avis des équipes pédagogique et psycho-médicosociale. L'évolution du PEI de l'enfant est régulièrement évaluée en réunion d'équipe et adapté.

L'enfant est concerné au premier plan par ce PEI. Il est donc consulté. Ses envies, ses attentes et ses besoins sont pris en compte. Tout le rôle du/de la référent.e consiste donc à l'aider à formuler les choses, les rendre accessibles à son niveau et déterminer des étapes qu'il sera en mesure de franchir.

L'idée est de le mettre dans une dynamique positive en se voyant réussir à évoluer.

3.3.9 La médication

La médication fait l'objet d'une attention particulière. Elle est avant tout considérée comme béquille qui doit permettre à l'enfant de se mettre au travail.

Lorsqu'une médication est préexistante à l'entrée de l'enfant, elle est évidemment suivie. Elle fait toutefois l'objet d'une évaluation régulière sur base des observations de ses effets par les éducateur.rice.s, de l'école et de la famille.

Si nécessaire, notre pédopsychiatre adapte la molécule et/ou la posologie avec toujours un suivi des effets sur l'enfant. Ce changement est alors expliqué à la famille.

Si aucune médication n'est mise en place et que la pédopsychiatre estime qu'elle est utile, les parents sont informés et consultés pour accord.

Pour certains enfants, un protocole de médication de crise est mis en place. L'objectif est de limiter les effets d'une crise de l'enfant (mise en danger de lui-même ou des autres) et se fait avec l'accord de l'enfant et des parents sur base de ce qui a été établi avec la pédopsychiatre.

3.3.10 La gestion des crises de violence

Il arrive que malgré les éléments de prévention (discussion, négociation, accès à la salle des émotions, sortir prendre l'air, médication, ...), l'enfant soit dépassé par ses émotions et entre dans une crise au cours de laquelle il peut se mettre en danger ou mettre d'autres personnes en danger. Dans ce cas, notre priorité est de protéger autrui et le jeune. Il arrive donc que nous ayons recours à la maîtrise physique.

Cette option est utilisée en dernier recours, uniquement le temps nécessaire et sous contrôle de plusieurs adultes. Dans des cas extrêmes, il arrive que nous devions faire appel aux forces de l'ordre.

La question de la maîtrise physique fait l'objet d'un point dans le plan de formation du personnel. Par ailleurs, dans leur cursus, les éducateur.rice.s sont formé.e.s à des techniques.

Nous n'avons jamais recours à l'isolement ni à la médication forcée.

Dans les jours qui suivent une de ses crises, l'enfant est revu pour l'aider à remettre des mots sur ce qu'il s'est passé, à comprendre ce qu'il s'est passé et déterminer la manière dont il pourrait être aidé pour que ce type d'évènement n'ai plus lieu.

Les accompagnants du Foyer partent du principe que ces crises sont l'expression du mal-être de l'enfant et qu'il convient de travailler avec.

3.3.11La politique EVRAS

La question à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) est un point important dans une collectivité où de jeunes grandissent et se développent.

Afin d'accompagner au mieux le jeune dans cette réalité, le Foyer travaille avec une sexologue. Elle supervise un petit groupe d'éducateur.rice.s qui sont identifié.e.s comme « référent.e.s EVRAS » par les enfants et les collaborateur.rice.s. Ceux/celles-ci peuvent alors répondre en toute discrétion aux questions des enfants.

Ils/elles rencontrent également régulièrement chaque enfant pour aborder les questions relatives à l'EVRAS. Le discours est évidemment adapté à l'âge et aux capacités de compréhension du jeune. Cela commence, pour les plus petits avec la dimension affective

(j'aime bien, j'aime pas, à qui puis-je demander un calin, ...) puis la connaissance de son propre corps (limites, notion de pudeur, ...) pour continuer, à la puberté, avec les questions relatives à la vie amoureuse et au développement de la sexualité, la notion de consentement.

La sexologue se tient également disponible pour éclairer l'ensemble de l'équipe en cas de questions plus spécifiques ou d'inquiétudes. Des réunions entre les éducateur.rice.s, avec ou sans la sexologue, ont lieu une fois par mois afin d'organiser les rencontres et d'analyser leur contenu. Une rencontre est aussi prévue avec le/la référent.e de l'enfant afin de lui permettre d'ajouter cet aspect dans sa vision globale de l'enfant.

En cas de comportement inadapté, une procédure de suivi est mise en place en se basant sur un système de fiche d'observations. Le groupe « référent.e.s EVRAS » se tient alors disponible pour les autres éducateur.rice.s afin, par exemple, de les aider à remettre de mots sur les événements avec le jeune concerné.

3.4 Fin de prise en charge et (ré)orientation

La prise en charge dure plusieurs années. Elle se clôture par plusieurs cas de figure :

3.4.1 Réintégration familiale

Quand l'enfant va mieux, qu'il est stabilisé dans sa pathologie ou qu'une amélioration est constatée, l'institution propose une réintégration familiale. Cette réintégration peut être accompagnée d'un projet de soutien à la famille : suivi par un centre de santé mentale, mise en place d'un internat scolaire en semaine, accompagnement d'une AMO ou d'un SASE, ...

Dans certains cas, les thérapies mises en place en interne peuvent se prolonger quelques temps après le départ de l'enfant. Le service peut également continuer à soutenir la famille quelques temps selon des modalités préétablies avec celle-ci.

3.4.2 Mise en autonomie

Lorsque le jeune approche de la majorité, il est également possible de travailler un projet de mise en autonomie. Dans ce cas, l'institution se tourne vers des services de l'aide à la jeunesse qui vont mettre en place un accompagnement pour lui apprendre à gérer son logement et sa vie en toute autonomie.

A noter que pour les jeunes pour qui cette option se profile, le Foyer prépare déjà cette autonomie au travers du PEI.

3.4.3 Orientation vers un service pour adulte

Pour certains jeunes approchant la majorité, la réintégration familiale ou la mise en autonomie ne sont pas des options envisageables. Dans ce cas, le Foyer se tourne vers des Services résidentiels pour Adultes agréés par l'AViQ.

3.4.4 Orientation vers une structure adaptée

Lorsque l'enfant a évolué de manière positive mais qu'une réintégration en famille et impossible, il est orienté vers un internat scolaire ou un Service résidentiel général (SRG) qui relève du domaine de l'aide à la jeunesse.

Inversement, il arrive que durant son parcours, la situation de l'enfant évolue de telle manière que la structure, l'organisation ou l'approche adoptées ne soient plus adaptées. L'institution arriva alors aux limites des soins qu'il peut apporter.

Il convient dès lors de réfléchir à une structure qui sera mieux adaptée et d'entreprendre les démarches si nécessaires. Cela peut-être un autre SRJ, un service médicalisé, un service psychiatrique, une structure plus coercitive, ...

Le souhait est que l'enfant dispose du meilleur soin possible. Il est accompagné jusqu'au bout de la démarche d'orientation et le Foyer reste disponible pour faire part de son expérience, de son expertise et de sa vision au service qui prendra le relais.

3.4.5 Fin de la prise en charge à la demande des parents

Lorsque les parents font appel au SRJ sans qu'il y ait d'autorité mandante, ils ont la possibilité de mettre fin à la prise en charge de leur propre chef. Les modalités de rupture de contrat sont reprises dans la convention que les parents signent à l'entrée de l'enfant.

Il faut toutefois préciser que, si le Foyer estime que cette fin de prise en charge volontaire entraîne une mise en danger de l'enfant, les services de l'aide à la jeunesse seront prévenus et les parents seront informés de cette démarche.

3.4.6 Renvoi

Si, malgré les efforts fournis, les pistes de travail et les tentatives d'orientation mises en place, la situation de l'enfant vient à se dégrader de manière telle que les professionnel.le.s ne sont plus en mesure de la gérer, alors la seule voie possible est le renvoi.

Il en va de même en cas de manquement grave au règlement ou de mise en danger volontaire du jeune ou d'autrui.

Dans ce cas, lorsqu'une autorité mandante est présente, elle est informée le plus rapidement possible (généralement après plusieurs interpellations sur la dégradation de la situation et des risques encourus) et est chargée de mettre en place la solution d'hébergement.

4 AU QUOTIDIEN

4.1 Journée type

4.1.1 Lundi – mardi – jeudi – vendredi

6h30 – 8h	Lever, toilette, déjeuner, préparation et départ pour l'école	
8h – 13h	Ecole (repas pris à l'école)	
13h – 15h30	Ecole	Activités thérapeutiques intra ou extra muros selon le cadre thérapeutique de l'enfant
15h30 – 18h15	Retour de l'école Goûter Devoirs (pour ceux qui en ont) Activité de loisir intra ou extra muros Douche	Activités thérapeutiques intra ou extra muros selon la cadre thérapeutique de l'enfant
18h15 – 19h	Souper + rangement	
19h – 20h	Activités intra muros (calme) Préparation au coucher	
20h	Coucher	

4.1.2 Mercredi

6h30 – 8h	Lever, toilette, déjeuner, préparation et départ pour l'école	
8h – 13h	Ecole (casse-croûte pris à l'école)	
13h – 13h45	Repas	
13h45 – 14h30	Activité calme au choix	

14h30 – 17h30	Activité de loisir intra ou extra muros Retour en famille pour certains enfants Goûter	Activités thérapeutiques intra ou extra muros selon le cadre thérapeutique de l'enfant
17h30– 18h15	Douches	Activités thérapeutiques intra ou extra muros selon le cadre thérapeutique de l'enfant
18h15 – 19h	Souper + rangement	Le vendredi : départ des enfants qui passent le week-end en famille
19h – 20h	Activités intra muros (calme) Préparation au coucher	
20h	Coucher	

Certains rendez-vous médicaux sont organisés en journée et accompagnés par un membre du département pédagogique ou psycho-médicosocial.

Des thérapies ont également lieu en journée en interne pour les enfants qui fréquentent une école d'enseignement spécialisé et moyennant un accord préalable avec celle-ci.

Le casse-croûte de midi et les collations sont préparés au Foyer et emportés par l'enfant. Certains enfants peuvent occasionnellement prendre un repas chaud à l'école (négocié avec le/la référent.e).

Chaque enfant se voit attribuer une ou deux tâches dans la semaine sur base d'un planning fixe. C'est une manière de participer à la tenue des lieux et à la vie collective.

Sauf organisation contraire, les appels entre les enfants et les familles ont lieu le mercredi ou le jeudi soir, selon l'unité de vie, de 17h30 à 19h30. Il s'agit bien d'un moment privilégié pour les enfants et leur famille et non d'une permanence téléphonique administrative à disposition des parents.

4.1.3 Samedi et dimanche

6h30 – 9h30	Lever, toilette, déjeuner	
9h30 – 12h30	Service et tâches du Foyer Temps libre encadré Préparation du repas avec les enfants	
12h30 – 13h30	Repas	
13h30 – 14h30	Activité calme au choix	
14h30 – 17h30	Activité de loisir intra ou extra muros Goûter	
17h30– 18h15	Douches	Le dimanche : retour des enfants partis en famille le week-end
18h15 – 19h	Souper + rangement	
19h – 20h	Activités intra muros (calme) Préparation au coucher	
20h	Coucher	

Les horaires de départs et retours sont soit déterminés par l'autorité mandante, soit négociés préalablement avec la chef éducatrice. En aucun cas, un départ ou un retour ne doit empêcher l'ensemble du groupe de participer à une activité prévue. En cas de retard trop important, l'enfant concerné participera à l'activité prévue. La personne qui est chargée de venir la chercher devra attendre le retour du groupe.

Pour les enfants qui retournent en famille les week-ends, un registre de départ et de retour est à signer par le parent en personne (ou la personne habilitée à venir chercher l'enfant).

4.2 Scolarité

Tous les enfants du Foyer sont scolarisables. Selon les profils, ils sont orientés soit vers la filière ordinaire, spécialisée. Dans certains cas, ils peuvent relever d'un centre thérapeutique de jours.

Dans la mesure du possible il est fait en sorte que deux enfants du Foyer ne fréquentent pas le même établissement afin de permettre à chacun de vivre sa propre expérience d'intégration.

L'avis des parents est entendu dans le choix de l'école, notamment en matière de réseau si cela est important pour eux. Toutefois, l'expérience que le Foyer a avec les écoles permet d'orienter le jeune vers un établissement adéquat avec lequel l'institution saura travailler. Dans la même optique, le Foyer se réserve le droit de refuser de travailler avec une école avec laquelle il y a eu des difficultés de collaboration.

D'autres éléments pratiques sont également pris en compte : la disponibilité des places, la capacité de l'école à s'adapter à la problématique de l'enfant, l'accès via transports scolaires et la proximité.

Les transports vers les écoles ordinaires sont assurés par le Foyer moyennant, si nécessaire, une participation de l'enfant à la garderie du soir.

Pour les transports vers les écoles d'enseignement spécialisé et les centres thérapeutiques, le Foyer fait appel aux services des « car spéciaux » des TEC ou des transports organisés par les centres.

Petit à petit, selon le niveau de capacité de l'enfant et moyennant accord de ses représentants légaux, celui-ci apprend à utiliser les transports en commun dans le cadre d'un apprentissage à l'autonomie et la responsabilisation.

Les journaux de classe sont vérifiés quotidiennement par les éducateur.rice.s et les devoirs sont effectués au Foyer. Certains enfants sont aidés en ce sens par un.e bénévole scolaire.

En cas de suspension des cours (journée pédagogique, grève, enseignant malade, ...), l'enfant participe soit à la garderie organisée par l'école, soit reste au Foyer sous la surveillance d'un adulte. Dans ce cas, l'enfant reçoit un planning spécifique avec des petits travaux à effectuer ou des activités à faire.

En cas de maladie, moyennant certificat médical et selon les recommandations du médecin du Foyer, l'enfant reste au Foyer pour être soigné.

En cas d'exclusion temporaire, l'enfant reçoit également un programme complet axé sur des exercices scolaires de son niveau.

Lorsqu'une sanction est donnée par l'école, l'équipe joue la carte de la cohérence. Toutefois, il n'est pas question d'imposer une seconde sanction pour une faute qui n'a pas été commise au Foyer.

Toujours dans un souci de cohérence, dès lors que l'enfant est hébergé au Foyer, celui-ci devient le seul interlocuteur direct de l'école. Toutes les informations transitent par le Foyer et sont ensuite transmises aux parents lorsque c'est nécessaire. Bien entendu, cela n'empêche pas les parents de participer aux réunions avec l'école mais toujours en compagnie des représentants du Foyer.

4.3 Activités ludiques

Les activités ludiques sont de deux types : intra-muros ou extra-muros.

Les activités intra-muros sont des activités variées proposées par les collaborateurs. Elles ont lieu les mercredis après-midi, les week-ends ou durant les temps libres : piscine, promenade, cinéma, jeux, cuisine, jardinage, visite culturelle, théâtre, brocante, ...

Des activités plus importantes sont également organisées de manière collective : sortie sur la Foire de Liège, parc d'attraction, fête de Noël, excursion, ...

Les activités extra-muros sont organisées par des opérateurs extérieurs. Elles visent à permettre à l'enfant de rencontrer d'autres jeunes et d'expérimenter l'intégration sociale.

selon ses capacités : mouvements de jeunesse, clubs de sport, activités artistiques, ... Nous faisons en sorte que deux enfants du Foyer ne pratiquent pas simultanément la même activité auprès du même opérateur.

Une fois par mois, nous fêtons ensemble les anniversaires du mois. Chaque enfant concerné a son propre gâteau d'anniversaire et reçoit un cadeau choisi par son/sa référent.e. Une sortie privilégiée avec le/la référent.e est également organisée (cinéma, visite, restaurant, ...).

4.4 Hors période scolaire

Durant les vacances, certains enfants bénéficient d'une période de retour en famille plus longue selon les modalités établies par l'autorité mandante si besoin.

Bien que le rythme de ces périodes soit moins soutenu, les thérapies et le travail thérapeutique se poursuivent. Il est donc indispensable que l'enfant soit suffisamment présent durant cette période pour que cela ait du sens.

La logique des activités durant les vacances est la même que celle citée au point précédent. En complément, durant les vacances d'été, l'institution tente d'organiser un séjour à la Mer ou dans les Ardennes ainsi qu'un hike en tente.

4.5 Repas

En semaine, les repas sont préparés par le cuisinier du Foyer qui travaille à base de produits frais et de saison. Les week-end, les repas sont préparés par les éducateur.rice.s et les enfants eux-mêmes.

Les enfants sont invités à goûter de tout. Une attention est portée aux quantités consommées car la prise de poids peut être rapide. Une diététicienne analyse tous les trois mois l'évolution de la courbe de poids des enfants et alerte l'équipe pédagogique lorsque des risques se présentent. Dans certains cas, un suivi diététique avec un menu adapté peut être mis en place.

Les casse-croûtes scolaires et les collations sont préparés par les éducateur.rice.s de nuit pour les plus jeunes, les enfants plus grands préparent eux-mêmes leurs tartines avec les éducateur.rice.s.

Une attention est portée aux besoins alimentaires spécifiques que ce soit pour des raisons de santé qui doivent être attestées par un.e professionnel.le ou pour des raisons confessionnelles.

La consommation de sucreries et friandises est limitée. Des fruits frais et/ou des crudités sont mis à disposition des enfants en permanence et sont privilégiés.

Les enfants sont tenus informés des menus de la semaine via un affichage. Chaque jeudi, un enfant différent peut proposer un menu de son choix.

4.6 Gestion du linge

En principe, les vêtements et sous-vêtements sont fournis par la famille lorsqu'elle est présente. A défaut, le Foyer constitue une réserve de vêtements de seconde main en bon état.

Les vêtements sont lavés quotidiennement. Les enfants sont amenés à être responsables de leurs vêtements et de leur linge de lit en défaisant leur lit et en acheminant leur linge vers la lingerie. Le nettoyage du linge de lit se fait sur base d'un planning hebdomadaire, sauf, bien entendu, lorsque son nettoyage s'avère nécessaire (souillures, virus, ...).

Chaque vêtement doit être étiqueté avec le nom de l'enfant. Il est stocké dans l'armoire de chambre de l'enfant. Toutefois, les quantités de linge mis à disposition sont limitées afin de ne pas surcharger l'enfant et de provoquer une certaine confusion.

Le linge en surplus est soit remis à la famille, soit stocké dans la lingerie pour un usage ultérieur.